

de Saône-et-Loire

Avec le SE-Unsa,

Mon mouvement

je m'en
occupe !

Barème

1^{er} et 2nd degré

Bonifications

Saisie des vœux

Carte scolaire et postes

Suivi syndical

Rendez-vous personnalisé



Mars 2017

N° 222

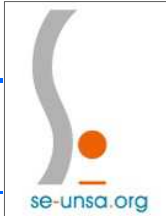
Directrice de publication:
Sylvie DESCOMBES
ISSN 1244- 8419
CPPAP 1117S 06267

Dépôt légal 947
Envoyé le 23 mars 2017

Imprimé par nos soins.

En cas de non distribution,
retourner à l'adresse du syndicat
indiquée ci-dessous. Merci.

Sommaire



| | | | |
|---|---|--|---|
| 2 | Sommaire - Calendrier des congés - le + des adhérents | 7 à 10 | Pages second degré: carte scolaire, mouvement |
| 3 | Édito - Résultats des TPE | 11 | Brèves |
| 4 | Changer de département | 12 à 16 | Mouvement 1er degré |
| 5 | Inéat-Exéat | Encart: Bulletin d'ADHESION DECOUVERTE- Fiche de suivi MOUVEMENT- | |
| 6 | Carte scolaire 1er Degré | | |

Calendrier des congés

**Vacances de Printemps: du samedi 15 avril
au MARDI 2 MAI 2017**

Pont de l'Ascension 2017 : cette année les élèves bénéficient d'un pont de 4 jours. Le jeudi de l'Ascension est férié, et vendredi et samedi ne sont pas travaillés.

Dans toutes les écoles, collèges et lycées des zones A, B et C, les élèves sont donc en congés le **mercredi 24 mai 2017** à la fin des cours.

Zone A

Académies :

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble,

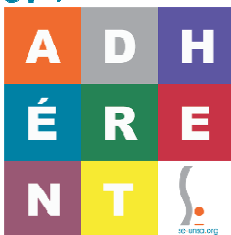


Du 10 mars au 10 mai 2017, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel (60 ou 80 euros selon le cas) au SE-Unsa.

Si l'on ajoute le crédit d'impôt de 66 % pour les cotisations syndicales, il est facile et peu cher d'adhérer, dès aujourd'hui, au SE-Unsa (offre réservée aux seuls nouveaux adhérents). Vous pouvez adhérer en ligne en quelques clics seulement sur notre site ou en nous renvoyant le bulletin d'adhésion inséré dans ce journal)



Service



Le + des adhérents:
Suivi personnalisé des dossiers (mutations et autres)

Réponses prioritaires

Rendez-vous individuel sur demande

Accompagnement professionnel

Revue syndicales à domicile

Prises en charges des frais aux stages et RIS

Participation aux congrès

Calcul du montant de la pension

"Un conte à dormir debout"...

Il était une fois une vilaine sorcière qui voulait faire croire qu'elle s'était repentie, qu'elle était passée du côté marine de la force, qu'elle s'était débarrassée des oripeaux de sa naissance exigeant qu'on la nomme par son prénom de princesse plutôt que par son patronyme à particule....

Que le méchant royaume sur lequel elle régnait n'était plus celui de son illustre géniteur, exilé par ses soins depuis quelque temps...

Que le pacte signé avec le diable extrémiste était bel et bien jeté aux orties...

Qu'elle n'utilisait plus ni poisons ni maléfices pour repousser les envahisseurs venus de contrées étrangères...

Que sa garde ne recourait plus à l'intimidation, à la violence, au mensonge pour réduire au silence tous ceux qui se dresseraient sur son chemin...

Qu'elle ne se contemplant plus dans le miroir déformant du rejet, de la division, de la stigmatisation et de la démagogie...

Qu'elle ne s'abreuvait plus au puits du national-populisme, du racisme, de la xénophobie...

Qu'elle était une sorte de Robin des bois en jupons, défenseure de la cause des opprimés, des mal considérés, des mal nés et, cerise sur le gâteau, des femmes !

Le conte s'arrête là... La réalité est tout autre, tout le monde doit fermer le livre au plus vite et agir pour que la sorcière ne devienne jamais la reine du Palais.



Résultats TPE en Saône-et-Loire: UNSA 2ème!!!

| Département | FO | CFTC | UNSA | UNION SYNDICALE SOLIDAIRES | LA CGT | CFDT | CFE CGC | SP AMAF |
|----------------|---------|-------|---------|----------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Saône-et-Loire | 13,44 % | 5,64% | 15,54 % | 3,18% | 26,40 % | 13,69 % | 3,12% | 6,91% |

| CNT-SO | Syndicats Anti-Précarité | CAT | CNT | CSAFAM | AUTRES |
|--------|--------------------------|-------|-------|--------|--------|
| 1,75% | 2,13% | 1,11% | 2,48% | 2,42% | |

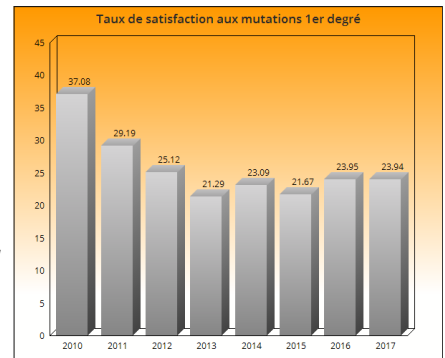
Les permuts

Permutations informatisées 2017 : c'est pas la joie !

- Entrée en Saône-et-Loire : **37 collègues obtiennent d'entrer** dans notre département sur 101 demandes. (15 d'entre eux viennent de notre académie: 5 viennent de la Côte d'Or, 2 de l'Yonne et 8 de la Nièvre.)
- Sortie de Saône-et-Loire : sur 82 demandes, **37 obtiennent leur départ...** dont 7 pour la Côte d'Or (sur 31 demandes)

Pour mémoire l'an dernier : 25 entrants et 22 sortants sur 81 demandes.

Au niveau national, les résultats sont encore plus faibles : Le taux de satisfaction de 23.94 % est similaire à celui de 2016. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010... Seuls 4009 des 16 740 participants obtiennent un de leurs vœux. Ces résultats, à un niveau relativement bas, laissent trop de collègues dans l'impasse.



Quel que soit ce qui vous attend à présent : **mouvement** dans un nouveau département (pour les chanceux) ou demande **d'ineat-exeat** (pour les déçus)... : contactez-le SE-UNSA.

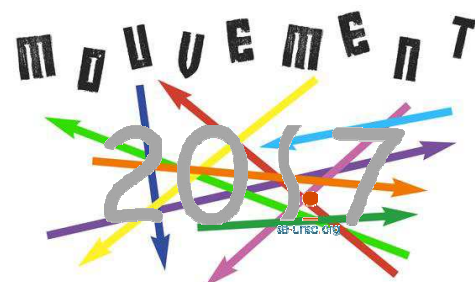
Pour contacter chaque section: **N°Dép@se-unsa.org**

La procédure d'ineat-exeat a vocation à favoriser les rapprochements de conjoints des TITULAIRES lorsque les permutations informatisées n'ont pas permis de satisfaire ces demandes.

La décision appartient au DASEN, après avis de la CAPD.



Le SEUNSA a suivi de nombreux dossiers de demandes de permutations et continue à aider les collègues non satisfaits dans leur démarche d'ineat/exeat. (voir page suivante)



Les exéats/inéats



DEMANDE D'EXEAT : LETTRE TYPE

(en conserver une photocopie et en adresser une à la section du SEUNSA de votre département)

..... , le.....
 NOM, Prénom
 Fonction, Affectation,
 Adresse
 à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
 sous couvert de Monsieur/Madame l'I.E.N.
 de la circonscription de

Objet : Demande d'exeat
 Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
 J'ai l'honneur de solliciter mon exeat pour le (indiquer le département souhaité) pour la rentrée
 En effet,.....(présenter ce qui motive votre demande : rapprochement de conjoints, circonstances familiales, problèmes de santé, etc...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.
 Signature
 → Joindre toutes pièces justificatives utiles (relevé de carrière I-Prof, certificat médical, fiche d'état civil ou certificat de concubinage, pacs, attestation de mutation professionnelle du conjoint, etc...).

DEMANDE D'INEAT : LETTRE TYPE

(en conserver une photocopie et en adresser une au SEUNSA du département souhaité)

..... , le.....
 NOM, Prénom
 Fonction, Affectation,
 Adresse,
 à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ... (département souhaité)
 sous couvert Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (département d'origine)

Objet : Demande d'ineat
 Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
 J'ai l'honneur de solliciter mon ineat pour le (département souhaité) pour la rentrée
 En effet,.....(présenter ce qui motive votre demande : rapprochement de conjoints, circonstances familiales, problèmes de santé, etc...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.
 Signature
 → Joindre toutes pièces justificatives utiles (relevé de carrière I-Prof, certificat médical, fiche d'état civil ou certificat de concubinage, pacs, attestation de mutation professionnelle du conjoint, etc...).

Inéat = Pour entrer

Exéat = Pour sortir

Une lettre-type de demande d'ineat/exeat ci-contre.

Pensez à nous envoyer le double afin que nous puissions suivre votre situation.

Le DASEN 71 garde chaque année les mêmes priorités: rapprochement de conjoint, enfants, dossier médical... Mais il peut être à l'écoute de situations compliquées.



ATTENTION

Les dates de CAPD qui annoncent les décisions des DASEN ne sont pas les mêmes d'un département à l'autre!

Appelez-nous pour connaître les dates là où vous voulez aller...

Il est impératif que les deux décisions soient favorables pour pouvoir partir. En 71, le DASEN conserve sa décision jusqu'au 31 août.



Dans chaque département la section départementale du SE-UNSA édite une publication « Bienvenue » à l'intention des personnels entrants.

Les académies font de même pour les enseignants du 2nd degré.

Renseignez-vous...

Ouvertures et fermetures 1^{er} degré

Bilan après les instances CTSD et CDEN qui se sont échelonnées entre le 27 janvier et le 10 février 2017 !



La rentrée 2017 dans le 1er degré

Pour la rentrée 2017, le DASEN prévoit une perte d'élèves de plus de 440 élèves. Pour autant c'est pour la troisième année une dotation positive pour la rentrée scolaire 2017. (2 postes seulement cette année). Concernant les ouvertures et fermetures de classes, le DASEN n'a pas arrêté toutes les décisions et a prononcé des fermetures qui peuvent éventuellement être annulées si les effectifs sont différents en juin.

Des décisions encore en attente...

A noter que sur cette dotation 1.5 ETP est consacré au recrutement d'un IEN dédié à la maternelle.

Nous connaissons la nécessité du pilotage en maternelle mais nous pensons que ce poste aurait dû être créé sur des moyens ministériels. La priorité de l'accueil précoce à l'école et la spécificité de l'école maternelle nécessitent cet effort car les besoins sont réels et mieux pris en compte actuellement que ce que nous avons connu il ya quelques années.

ATTRIBUTIONS d'EMPLOI: 13 OUVERTURES DE CLASSES

→ **4 ouvertures de classes** en maternelle: Autun Victor Hugo, Epervans, Montceau Elsa Triollet, paray le Monial les sables (dispositif TPS)

+ **4 ouvertures de classes** en élémentaire: Chalon M Cortot, Laennec, Pablo Neruda, Marcigny

+ **4 ouvertures de classes** en primaires: Chalon Les Charreaux, Rives de Saône, Mâcon Macel Pagnol (dispositif TPS) Les Perrières

+ **1 ouverture** en RPI : Chenay le Chatel/Melay

→ **33 à 34 AUTRES POSTES:** + 5 postes ASH + 3.5 postes RASED + 4 PMQC + 2 dispositifs accueil TPS + 15 postes de remplacements + 1 poste allégé supplémentaire + 3.25 emplois pilotage dont 1 IEN .

TOTAL = 45 à 47 emplois attribués

RETRAITS EMPLOI : 28 postes en moins et 13 à suivre = 41 FERMETURES DE CLASSES

- **6 retraits en maternelle:** Chalon S/S Bourgogne, Gueugnon les gachères, Montchanin Charles Perreault, Montceau Antoine Bourdelle (2)

- **9 retraits en élémentaire:** Autun Clos Jovet, Bourbon Lancy, Chalon S/S Kergomard, Bourgogne, Louhans Vial Vincent, Montceau Anatole France, Jean Rostand, St germain du Bois, St Sernin du Bois

- **4 retraits en primaires:** Chalon S/S Louis Lechère, Chatenoy en B, L'Hopital Le Mercier, Savigny en re-vermont

- **9 retraits en RPI:** Beaubery/Verosvres, Bourg Le Comte/Ceron/Chambilly, Bourgvilain/St Point, Brandon/La Chapelle Mt De Fr/ Clermain/Trivy, La Chapelle de Bragny/Nanton/Lalheue/Etrigny, Lessard le Nal/Virey le Gd, Montagny Pres Louhans/ Ratte, Sennecé les M/St Jean Le Priche/Charbonnières, St jean de Vaux/St Denis de V/Barizey/St Mard de Vaux

13 fermetures A SUIVRE : - 2 retraits maternelle: le Creusot le Tennis, Gergy - 7 retraits élémentaires: Chalon S/S Jean Lurçat, Charolles J Macé, le Creusot Marie Curie, La Pépinière, Raymond Rochette, La Charmille, Montceau les mines Bellevue Voltaire - 2 RPI: Bantanges/Rancy, Bruailles/Ste Croix - 2 Primaires: Jambles, Varennes le GD

POUR LE MOUVEMENT: 41 postes retirés pour fermeture de classe (même si elle est ré-ouverte)

8 1/4 AUTRES RETRAITS : - 2 postes animateurs soutien: Chalon, Le Creusot, Mâcon - 0.25 EMF Romenay

- 5 postes ASH: 1 ens spé à Charnay centre hospitalier, 1 directeur CMPP, 2 postes G CMPP - 1 ULIS Montceau J Rostand

TOTAL RETRAITS= 49.25 - Cela donne au DASEN 51.25 moyens qu'il n'a pas tous utilisés pour les ouvertures mais le différentiel de 5 à 6 postes reste assez réduit.



Le + du Syndiqué

Le +



Les mécanismes des mutations paraissent souvent obscurs, compliqués et favorisant les initiés.

Afin de permettre de prendre toutes les situations en compte, les règles du mouvement Intra sont en effet nombreuses et parfois abscondes. Néanmoins, le but est de permettre de donner à tous une chance de muter ou de trouver un poste en respectant l'égalité des personnels et la prise en compte des priorités légales telles que le handicap ou le rapprochement de conjoint.

Retrouvez dans l'espace Adhérent (site de la section) un ensemble d'éléments de réponse par rapport aux principales questions que se posent les candidats à la mutation ainsi que les barres d'entrée.

Exemples :

- Peut-on postuler quand même après la date de fermeture des serveurs SIAM ?
- Les postes affichés sur SIAM sont-ils réellement vacants ? Tous les postes vacants sont-ils sur SIAM ?
- Quel est le rôle des commissaires paritaires ?
- Comment sont attribués les postes ?
- Qu'est-ce qu'un vœu indicatif ?
- Peut-on refuser la mutation obtenue ou la modifier ?
-

Vous pouvez retrouver toutes ces informations **lors d'un rendez-vous individuel !**

LES SECTIONS SE-UNSA à VOTRE SERVICE pour les MUTATIONS 2nd Degré

L'ouverture du Serveur a lieu du 20 mars 12h au 5 Avril 12h.

Le SE-Unsa vous **propose des rendez-vous et des réponses personnalisés** pour construire votre dossier de mutations. La section académique vous offre une possibilité **pour vous renseigner au plus près de vos attentes.**

Nous adaptons nos permanences à vos disponibilités alors n'hésitez pas à nous contacter en remplissant notre formulaire en ligne sur notre site internet.



CONTACTS

Pour toute question,
une seule adresse mail :

mutations.seunsadijon@gmail.com

Et deux numéros de téléphone :

03 80 55 50 36
06 17 47 11 98

Explication du processus, calcul de barème, vœux, barres (pour les syndiqués) ...
Nous vous proposons un rendez-vous individualisé (Auxerre, Chalon sur Saône, Dijon ou Nevers) car chaque projet de mutation est personnel. **ATTENTION : Ces rendez-vous pour les muts intra s'adressent uniquement aux collègues qui restent dans l'académie de Dijon et à ceux qui entrent dans l'académie de Dijon à l'issue des mutations inter.**

Nul besoin d'adhérer pour obtenir un rendez-vous !

Le SE-Unsa est là pour vous !

Permanences SECOND DEGRE sur rendez-vous

COTE D'OR (Dijon) :
6 bis rue Pierre Curie
21000 Dijon
03 80 55 50 36

SAONE-ET-LOIRE
(Chalon-sur-Saône) :
2 rue du Parc
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 41 32 22
71@se-unsa.org

se-unsa.org

Mon mouvement

je m'en
occupe !

Qui doit ou peut participer au Mouvement Intra ?

Participation obligatoire :

- les titulaires, les stagiaires en instance de titularisation nommés dans l'académie suite à la phase Inter-Académique
- Les stagiaires précédemment titulaires d'un corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ne pouvant pas être maintenus dans leur poste précédent
- Les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire pour la rentrée 2017
- Les agents titulaires gérés par l'académie de Dijon qui souhaitent réintégrer après une disponibilité, un congé avec libération de poste (ex: après congé de non-activité pour études, affectation dans l'enseignement supérieur ou en qualité de conseiller pédagogique départemental pour l'EPS, ...)
- Les personnels détachés dans un corps d'enseignant, d'éducation nommés à titre provisoire.
- Les personnels qui ont obtenu pour l'année 2016/2017 une révision de leur affectation dans le cadre du mouvement intra et qui bénéficient d'une affectation rectorale à l'année

Participation volontaire :

- les agents titulaires gérés par l'académie souhaitant changer d'affectation au sein de l'académie

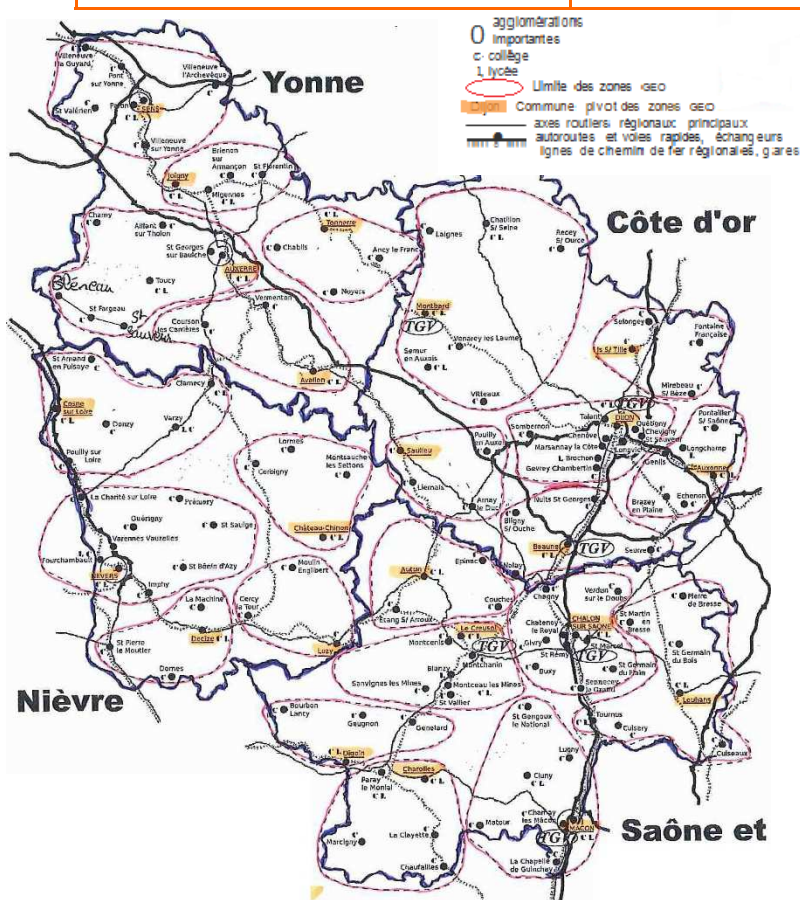
CALENDRIER

| DATES | OPERATIONS |
|--|---|
| Agrégés, Certifiés, CO-PSY, CPE, EPS, PLP | |
| du 20 mars 12h au 5 avril 12h | Saisie des vœux SIAM via I-Prof |
| 5 avril | Date limite de réception des dossiers « travailleurs handicapés » |
| 5 avril 12h | Date limite de réception de retour des fiches pour postuler en poste spécifique (liés au projet d'établissement: liste à venir) |
| 10 avril | Date limite d'envoi des confirmations de demande de mutations pour les chefs d'établissement accompagnées des pièces justificatives au rectorat DIRH2 |
| 10 avril | Date limite d'envoi des avis de chefs d'établissement sur les candidatures sur postes spécifiques au rectorat DIRH2 |
| A partir du 5 mai | 1er affichage des barèmes sur SIAM pour les PLP, COP, EPS, CPE, Certifiés et Agrégés |
| 5 mai | Date limite des demandes de modifications tardives ou d'annulation de demande |
| Du 11 au 16 mai | Groupes de travail pour les vérifications des barèmes. Affichage des barèmes à l'issue de chaque GT. |
| 11 Mai COP, CPE et PLP | |
| 12 Mai EPS | |
| 15 et 16 Mai Certifiés/Agrégés | |
| 19 mai | Date limite de contestation des barèmes modifiés à l'issue des GT. |
| 12 Juin : EPS 13,14,15 Juin : Certifiés/Agrégés 16 juin : COP - CPE 23 Juin : EPS | EXAMEN DES PROJETS DE MOUVEMENT |
| 12 et 13 juillet | Groupes de travail : affectation des TZR (sous réserve d'acceptation de l'administration) |

Table d'Extension

Si le candidat doit impérativement recevoir une affectation à la rentrée et s'il ne peut avoir satisfaction pour l'un de ses vœux qu'il a formulés, sa demande est traitée selon cette table d'extension. Le SE-Unsa a obtenu il y a trois ans un **changement « logique »** suite au groupe de travail. Ce changement permet l'équité des demandes géographiquement parlant.

| Département du 1er Vœu exprimé | Le logiciel cherche un poste dans l'ordre suivant | |
|--------------------------------|---|------------------------|
| | D'abord sur poste fixe | Puis sur poste de TZR |
| COTE d'OR | 1) 21-71-89-58 | 2) ZR21-ZR71-ZR89-ZR58 |
| NIEVRE | 1) 58-71-89-21 | 2) ZR58-ZR71-ZR89-ZR21 |
| SAONE ET LOIRE | 1) 71-21-58-89 | 2) ZR71-ZR21-ZR58-ZR89 |
| YONNE | 1) 89-21-58-71 | 2) ZR89-ZR21-ZR58-ZR71 |



Etablissements REP

| | |
|-----------------------|--|
| Côte d'Or | Collège Rameau Dijon Collège : Le Chapitre Chenôve (REP+) Collège Pasteur Montbard |
| Nièvre | Collège Bibracte Château-Chinon, Collège Noël Berrier Corbigny Collège Claude tillier Cosne Cours sur Loire Collège Adam Billaut Nevers Collège Les Courlis Nevers Collège Les Loges Nevers |
| Saône et Loire | Collège Du Vallon Autun Collège Jacques Prévert Chalon sur Saône Collège Jean Vilar Chalon sur Saône Collège Roger Semet Digoin Collège Robert Schuman Macon Collège : Jean Moulin Montceau-les-Mines Collège Les Epontots Montcenis |
| Yonne | Collège Bienvenu Martin Auxerre Collège Marie-Noël Joigny Collège Jacques Prévert Migennes Collège Paul Fourrey Migennes Collège Marcel Aymé Saint Florentin Collège Champs Plaisants Sens Collège Abel Minard Tonnerre |



A partir du 10 mars, adhésion à 80€ ou à 60€!
Voir bulletin d'adhésion

Nous contacter
 Adresse : Section Académique SE-Unsa
 6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON
 Téléphone : 03 80 55 50 36
 Mail : ac-dijon@se-unsa.org
 Site internet : <http://sections.se-unsa.org/dijon/>
 Facebook : SE-Unsa Académie Dijon

Carte scolaire 2nd degré 2017

Projet de retraits et attributions d'emplois dans les collèges et SEGPA de Saône-et-Loire - Rentrée 2017

| COLLEGES | Retraits | | | Attributions | | |
|---|------------|----------------------------|----------|---------------|---|--|
| | nb | disciplines | | nb | disciplines | |
| collège Condorcet La Chapelle de Guinchay | 1 | C1315 Maths SC. Phys | V | | | |
| Collège les Bruyères La Clayette | 1 | L0422 Allemand | V | | | |
| Collège Guillaume des Autels Charolles | | | | 1 | L0426 Espagnol avec Complément au Clg de Paray le Monial | |
| Collège Croix Menée Le Creusot | | | | 1 | L0426 Espagnol avec Complément au Clg de Montchanin | |
| Collège St exupéry Montceau | 1 | C0217 Lettres-Musique | Cs | | | |
| Collège Centre Le Creusot | 1 | C0222 Lettres Anglais | V | 1 | L0202 Lettres modernes | |
| Collège Pierre Paul Prud'hon Cluny | | | | 1 | L1500 Physique | |
| Collège Victor Hugo Lugny | | | | 2 | L0422 Anglais L0426 espagnol avec Complément au clg d Mâcon Pasteur | |
| Collège C. Chevalier Chalon sur Saône | 2 | L1900 EPS L0422 Anglais | Cs Cs | | | |
| Collège Henri Vincenot Louhans | | | | 1 | L1300 Maths | |
| Collège J. Vilar Chalon sur Saône | | | | 5 | L0422 Anglais L1000 Histoire Géographie L0426 Espagnol L1500 Physique L1300 Maths avec Complément au Clg de Verdun sur le Doubs | |
| Collège J. Prévert Chalon sur Saône | | | | 1 | L1900 EPS | |
| Collège Le petit pretan Givry | 1 | L0202 Lettres modernes | Cs | | | |
| Collège En Bagatelle Tournus | 1 | L1400 Technologie | V | | | |
| Collège les Dimes Cuisery | | | | 2 | L1500 Physique avec Complément au CLG de Tournus L0426 Espagnol avec Complément au CLG de Tournus | |
| Collège O. de la Marche St Martin en Bresse | 1 | L0202 Lettres modernes | Cs | | | |
| Collège Saint Exupéry Mâcon | 1 | C0226 Lettres espagnol | V | 1 | L0426 Espagnol avec Complément au Clg de Mâcon Bréart | |
| Collège Robert Schuman Mâcon | | | | 1 | L1300 Maths | |
| Collège Montceau Jean Moulin | | | | 2 | L1500 Physique L1300 Maths avec Complément au Clg de Genelard | |
| Collège Les Epontôts Montcenis | 1 | L1300 Maths | Cs | | | |
| Collège Marcigny | | | | 1 | L0421 Allemand avec Complément au CLG de La Clayette | |
| Collège St Marcel | | | | 1 | C0071 E1D SPE poste ULIS | |
| Collège René Cassin Paray-le-Monial | | | | 1 | L1500 Physique L1300 Maths avec Complément au Clg de Gueugnon | |
| TOTAL | 10 | dt 6 Cs | | 22 | | |
| Solde | 12 | | M | modifications | | |
| SEGPA | Fermetures | | | Créations | | |
| | nb | disciplines | | nb | disciplines | |
| SEGPA du collège J. Semprun Gueugnon | 1 | P2200 G. Ind. Text. | V | 1 | P7200 Biotechnologie | |
| SEGPA du collège Jean Moulin Montceau | 1 | P2400 G.I.S. MET. | V | 1 | P4550 G. MEC. AUTO | |
| SEGPA du collège En Bagatelle à Tournus | 1 | C0072 Instit spécialisé | V | | | |
| TOTAL | 3 | | | 2 | | |
| Solde | -1 | | M | modifications | | |

CS : fermeture de poste avec titulaire
V : fermeture de poste vacant

**Bilan en collèges après les instances CTSD et CDEN qui se seront tenues cette année entre le 31 JANVIER 2017 et le 16 MARS :
13 fermetures et
24 ouvertures
(18 ferm./16 ouv. en 2016)**

Nous rappelons que ce sont très souvent les heures supplémentaires qui sont l'obstacle à la création de postes.

Certains postes sont ouverts avec un service incomplet et un complément de service.

Le tableau présenté ci-contre est celui du CTSD du 16 mars, situations qui peuvent encore évoluer au cours du CTSD de repli le 24 (à l'heure où nous imprimons, il ne s'est pas encore tenu)

Pour chaque collège, vous trouverez dans les documents que nous avons mis en ligne sur notre site les ouvertures, les fermetures, les temps de service donnés et reçus et les BMP.

<http://sections.se-uns.org/71>

Propositions en lycées au CTA du 24 mars:

En Saône-et-Loire, **21** créations de postes et **14** suppressions dont 12 postes vacants et 2 Cartes Scolaires.

Voir la liste sur notre site académique. Attention certains postes sont réservés pour de stagiaires. **Liste à demander à la section académique. (ac-dijon@se-uns.org)**

Ma carrière évolue



PPCR : prochaine étape sur le salaire de mars

Suite au retard à l'allumage du mois de janvier, les hausses indiciaires liées au PPCR seront effectives ce mois-ci. Elles vont s'appliquer avec effet rétro-actif depuis le 1^{er} janvier.

Indemnités en Segpa, Érea, Ulis : le nouveau cadre est arrêté

Après près de trois ans de négociations, le ministère vient d'arrêter la nouvelle architecture de la rémunération des enseignants qui exercent dans certains établissements, dispositifs et structures de l'enseignement spécialisé. (voir article du 14/03 sur le site).

POUR LES PE: Création d'une indemnité pour exercice dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté : 1765 € / Versement de l'ISAE, mesure nouvelle pour les enseignants de Segpa, d'Érea et d'Ulis collège, qui fait suite à la pétition lancée par le SE-Unsa il y a trois ans : 1200 € / Versement de l'Indemnité de Fonction Particulière (IFP) aux spécialisés : 834 € / Suppression de l'Indemnité spéciale (IS) d'un montant de 1559 €.



Remplacement dans le 1^{er} degré : des solutions inadéquates

Le ministère a publié une circulaire sur le remplacement dans le 1^{er} et le 2nd degré.

Pour le SE-Unsa, les dispositions prévues ne sont pas de nature ni à améliorer les conditions d'exercice des remplaçants ni à rendre plus efficace le système de remplacement pour garantir la continuité du Service public.

Le corps unique des psychologues de l'Éducation nationale est officiellement créé . (JO 1er Fév 2017)

Le décret de constitution de ce nouveau corps cadre, entre autres, les conditions de recrutement des futurs psychologues, les procédures d'évaluation des professionnels, et précise les modalités d'entrée dans ce nouveau corps pour les actuels psychologues en poste, dans les premier et second degrés.



Pour les psychologues du premier degré, une démarche volontaire sera indispensable pour intégrer ou être en détachement dans le corps des PsyEN. Cette démarche devra se faire dans un délai de 3 mois après la sortie du décret. (soit le 31 mai)

Hors-classe des PE 2017 : les éléments connus

La note de service concernant la hors-classe des PE est parue et les éléments de barème sont maintenant connus. La prochaine commission paritaire validera les noms des nouveaux promus. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez être informé de votre passage le 30 mai . L'année dernière, en Saône-et-Loire, 101 collègues ont accédé à la hors classe (dernier barème = 41)



Pédagogie Freinet

Mercredi 29 mars 2017 de 14h à 17h, Atelier Canopé 71 – Mâcon

Diffusion du film "[C'est d'apprendre qui est sacré](#)", suivie d'une table ronde animée par les membres du groupe de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet de Saône-et-Loire. Ouvert à tous, entrée libre.

Ce documentaire de 52 minutes s'applique à montrer comment, avec patience et confiance, l'enseignant Michel Duckit accompagne des élèves "vierges" de toute pédagogie Freinet afin de leur donner les clefs pour qu'ils deviennent eux-mêmes les "maîtres à bord". Le documentaire donne à voir le premier mois de classe.



Ma retraite

je la prépare !

Demain, ma retraite Partir en retraite, OUI, mais à quel âge et avec quelle pension?

Adhérent, vous pouvez bénéficier d'une aide spécifique et d'une estimation de votre pension.

Le SEUNSA peut estimer (avec les données actuelles bien sûr) le montant de votre pension en fonction de la date de départ choisie, de votre déroulé de carrière, des bonifications éventuelles, des majorations, des temps partiels, etc...

Ecrire à 71@se-uns.org

Comme chaque année, la SRIAS organise des journées de *préparation à la retraite*.

Ces journées s'adressent aux agents faisant valoir leur droit à pension en 2016 (et qui n'en auraient pas déjà bénéficié), 2017 voire 2018 s'il reste des places. **Pour s'inscrire :**

<https://www.inscription-facile.com/form/3V6O7md665W4UHAkviVk>

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 1er degré

Que ce soit votre premier mouvement, que vous soyez rompu à cet exercice ou que vous y soyez contraint par une suppression de poste, cette publication a pour objectif de vous donner le maximum de clés techniques nécessaires. Les procédures et les étapes du mouvement peuvent sembler complexes, elles ne sont pas insurmontables. Le Syndicat des Enseignants de l'UNSA vous accompagnera et vous conseillera. A chacune des phases, nous serons à vos côtés grâce à **votre fiche de suivi**.

Cette fiche de suivi (en ANNEXE ET AUSSI SUR NOTRE SITE) nous servira à vous représenter au mieux. Elle nous fournira les éléments utiles quant à vos souhaits et vos appréhensions pour vous défendre en cas de passage à la phase d'ajustement. Elle nous permettra de vous contacter si des informations complémentaires nous étaient nécessaires. Elle permettra enfin de vous informer au plus tôt de votre résultat, votre affectation pour l'année scolaire prochaine.



Bon mouvement à tous !

L'équipe du SE-Unsa 71

L'équipe du 71

Les élues SEUNSA à la CAPD



**Françoise
EVERITT**
07.68.48.80.44



**Nicole
MELINE**
06.75.47.75.11



**Agnès
FLEURY**
07.69.77.68.78



**Myriam
PEUTOT**
06.75.83.03.61

**Pour nous joindre à la
section départementale :**
03 85 41 32 22
71@se-uns.org



**Guillaume
BARBIERI**
07.69.65.24.23



**Sylvie
DESCOMBES**
06.87.16.78.64

Qui participe au mouvement?

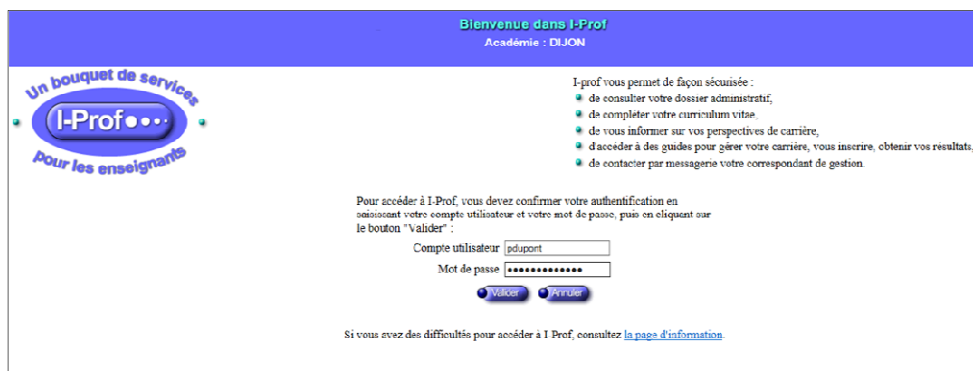


Doivent participer : Les instituteurs et les professeurs des écoles actuellement nommés à titre provisoire, les stagiaires, les collègues qui ont demandé leur réintégration (après disponibilité, détachement, congé parental de plus d'1 an si perte du poste, etc...), les collègues intégrés dans le département après permutation et les collègues victimes de fermeture de poste par mesure de carte scolaire.

Peuvent participer : TOUS les instituteurs, professeurs des écoles, nommés à titre définitif sur leur poste.

S'ils n'obtiennent pas satisfaction en phase principale, ils restent sur leur poste actuel, ils sont maintenus.

La saisie des vœux: du jeudi 30 mars minuit au jeudi 13 avril minuit



à QUOI ça SERT i-Prof?

I-prof vous permet de façon sécurisée :

- de consulter votre dossier administratif,
- de compléter votre curriculum vitae,
- de vous informer sur vos perspectives de carrière,
- d'accéder à des guides pour gérer votre carrière, vous inscrire, obtenir vos résultats...
- de contacter par messagerie votre correspondant de gestion

Indispensable pour le mouvement intra



Comment ça marche?

L'Académie de DIJON met à la disposition des enseignants du premier et du second degrés affectés dans un établissement ou une école un bureau virtuel.

Proposant un bouquet de service internet, ce bureau comporte notamment un espace personnalisé et sécurisé, I-Professionnel, destiné à concentrer tous les éléments de la relation entre chaque enseignant et son service gestionnaire.

Pour vous identifier vous devez renseigner :

L'identifiant : (cas général) 1ère lettre du prénom suivi du nom de famille et éventuellement d'un numéro (en cas d'homonymie), sans espace, ni point et en minuscule.

Le mot de passe : il s'agit du mot de passe de la messagerie électronique, ou du NUMEN si vous n'avez pas modifié votre mot de passe de messagerie saisi en majuscule (vous pouvez par la suite modifier ce mot de passe via votre messagerie académique).

Par I-Prof, chaque enseignant peut, s'il le souhaite, compléter son dossier en y ajoutant des informations (formations, diplômes, activités professionnelles) permettant à l'administration de mieux cerner ses aptitudes et ses compétences. Cet outil est également utile pour construire son CV.

Chaque enseignant est en relation directe avec un correspondant unique pour tous les actes de gestion le concernant. Il bénéficie ainsi de conseils et d'informations adaptés à son profil.

Le barème = AGS + Ancienneté dans le poste (à partir de 3 ans)
+ Bonifications



La circulaire du 14 février 2017 fixe les règles du mouvement départemental.

Ces règles changent d'un département à l'autre, y compris au sein de notre académie.

Barème, points de bonification, conditions d'affectation postes spécialisés ou à exigences particulières, nous pouvons vous aider à y voir plus clair!

L'AGS:

Ancienneté Générale de Service au 31/08/2017: 1 pt par an (calcul au jour près)+ 1/12 par mois + 1/360 par jour

1 jour sans traitement = - 1 jour d'AGS → Exemple : ancienneté de 2 ans avec 3 jours d'absence sans traitement
AGS = 1 + 11/12 + 27/360 = 1,992

L'ancienneté dans le poste: Y COMPRIS titulaire de zone (TRS)

A partir de 3 ans = 3 points, 4 ans = 4 points, 5 ans = 5 points (le SEUNSA revendique que l'année soit prise en compte, y compris quand il manque une journée-voir plus haut- le DASEN s'y oppose)

Les bonifications:

- **Enseignants reconnus travailleurs handicapés: +150 points (ou conjoint, ou enfant**
- **Parent isolé pour enfant(s) à charge (- de 20 ans): + 3 points**
- **Mesure de carte scolaire: +6 sur tout poste, + 150 sur poste vacant de même nature dans l'école, + 100 points sur la zone où se trouve le poste.**
- **Poste ASH: + 1 point /an plafonné à 3 (au prorata des affectations)**
- **Rapprochement de conjoint: + 3 points + 0,5 point / enfant (à partir de 41 kms)**
- **Rapprochement de résidence de l'enfant: + 3 points**
- **Poste REP: + 3 points après 5 ans dans la même école (à titre pro ou déf, au prorata en cas de servie fractionné)**
- **Intérim ou faisant fonction de direction plus de 6 mois: +5 points**

Chaque année, le SEUNSA vérifie les barèmes.

Pour cela il faut qu'il ait les éléments.

C'est pourquoi n'hésitez pas à nous envoyer votre fiche de suivi qui nous permet de calculer votre barème.

(fiche papier dans ce bulletin ou formulaire informatique sur notre site)

Chaque année, le SEUNSA participe au-GROUPE DE TRAVAIL qui se tiendra le 15 mai 2017.

Chaque année nous faisons apporter des modifications à quelques barèmes pour lesquels des points ont été oubliés.

Mais quand c'est trop tard c'est trop tard!

Quelques principes:

Il est impossible de renoncer à un poste obtenu. Il faut donc absolument éviter de demander un poste que vous ne voulez pas!

L'ordre des vœux est important: Il faut donc les rédiger selon vos souhaits et non pas selon les chances que vous imaginez avoir de les obtenir!

Le mouvement repose sur une application informatique. C'est donc le barème qui permet d'attribuer un poste (ordinaire). Toute autre attribution n'est pas possible (conserver son poste quand on n'en est pas titulaire par exemple, indépendamment du barème) Les représentants des personnels sont garants de cette disposition et de ce fonctionnement.

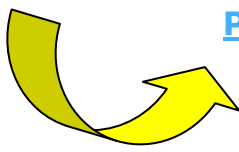


Phase principale:

- Ouverture du serveur du **jeudi 30 MARS** au **jeudi 13 AVRIL 2017**
- Groupe de travail Vérification des barèmes **le 15 mai**
- Résultat (CAPD) le **30 mai 2017**

Phase d'ajustement:

- Ouverture du serveur (dates non connues, sur une période de 4 jours)
- Résultat (CAPD) le **30 juin 2017**
- Phase manuelle: pour ceux qui n'ont eu aucun poste lors des deux phases



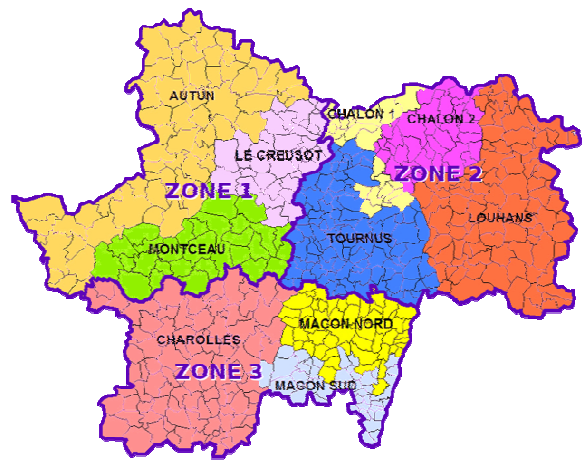
Phase principale

Titularisation à titre définitif, sur un poste ou sur une zone.



Phase d'ajustement

Titulaire de zone Puis Affectation sur un poste à titre provisoire.



ATTENTION : contrairement à ce que certains le croient parfois, le titulaire d'un poste actuellement n'est pas à la fois titulaire de la zone où se trouve son poste. S'il perd son poste par exemple, il doit donc postuler sur une zone.

Le SEUNSA produit une liste des postes susceptibles d'être libérés par les collègues qui participent au Mouvement 2017. Cette liste ne tient pas compte des postes vacants déjà signalés dans les documents de l'administration. Cette liste est constituée sur déclaration de chacun des titulaires de ces postes. Si vous occupez un poste à titre définitif et que vous comptez participer au Mouvement 2017, n'hésitez pas à nous le signaler pour étoffer cette liste et rendre le mouvement plus lisible pour chacun. Ceux qui auront répondu auront accès à la liste à leur tour.



Résultats :

Le SEUNSA communique à tous ses adhérents leur résultat (poste attribué). Il peut contrôler à leur demande qui a obtenu chacun de leurs vœux émis.
Le SEUNSA informe de son résultat par SMS chaque candidat au mouvement lui ayant envoyé sa fiche de suivi.
Toutes les recherches individuelles et demandant du temps sont réservées aux adhérents.

Le SE-Unsa 71, c'est aussi...



Des permanences « spécial Mouvement » à la section départementale

Mercredi 22 mars -

Mercredi 5 avril - Mercredi 12 avril

(Maison des syndicats de Chalon/S)

De 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

N'hésitez pas à passer également à la Maison de Syndicats (1^{er} étage)

et à nous appeler lors de nos permanences

ordinaires lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h30.

Des réunions à l'ESPE:

Mardi 14 mars

Vendredi 24 avril - Mardi 4 avril - Vendredi 7 avril

De 12h00 à 14h

Venez à la date et l'horaire qui vous conviennent le mieux.

Envoyez de préférence un petit mail pour nous permettre de nous organiser et de vous recevoir au mieux



LE SYNDICAT UTILE

ET SURTOUT renvoyez votre fiche de suivi!!!

Les conseils du SE-Unsa...

Quelques principes



Gardez une copie de tous vos échanges avec l'Administration.

Pour la phase principale du mouvement, évitez de demander un poste que vous ne désirez pas vraiment : vous risqueriez de vous trouver coincé par le fait que votre nomination sera actée à titre définitif. De ce fait, il ne vous restera plus, pour les mouvements futurs, que la phase principale pour vous « échapper »...

Pour chacune des phases, faites vos vœux dans l'ordre de VOTRE préférence, sans vous préoccuper si le poste est actuellement vacant ou non. En effet, chaque poste est susceptible de devenir vacant par la mobilité de son titulaire actuel...

Réfléchissez bien à quel type de priorité compatible avec votre vie personnelle va guider vos choix. Sachez faire un choix judicieux entre type de poste et/ou proximité de votre domicile... Si vous êtes curieux, un petit tour d'une année dans l'enseignement spécialisé peut vous ouvrir des horizons...

N'écoutez pas les bruits de couloirs qui chercheraient à vous donner de fausses informations : les amis des amis des amis sont parfois de faux amis...

Faites parvenir à votre Syndicat préféré (le SE-Unsa, bien sûr) une copie de vos vœux, ainsi que les accusés de réception que vous avez envoyés à l'Administration.

Dans tous les vœux que vous avez émis, attendez-vous au pire... et vous aurez peut-être une bonne surprise...

Une question ?

Un problème ?

Des informations ?

03.85.41.32.22

07.68.48.80.44

71@se-unsa.org